



## Association à but humanitaire déclarée au Journal Officiel

du 21 octobre 1965 et régie par la loi de 1901

Présidents d'Honneur : Pr. Alexandre MINKOWSKI, 1990-2004 ; Dr. Elisabeth ZUCMAN, depuis 2004

5 rue de Cernay 91470 Les MOLIÈRES - 01 60 12 12 10

# Les Tout-Petits

Le 30 octobre 2019

## REPENDRE AUX BESOINS DE CHACUN

### Chère amie, cher ami des Tout-Petits,

Madame le Docteur Elisabeth ZUCMAN, Présidente d'Honneur de notre association, est décédée dans la nuit du 14 au 15 septembre 2019. Elle était une pionnière pour la reconnaissance des personnes au situation de handicap et notamment de polyhandicap. Son engagement quotidien pour faire valoir l'humanité, et la dignité de ces personnes va manquer à l'ensemble du secteur.

Nous tenons à la remercier pour sa présence, ses conseils ainsi que tout ce qu'elle a accompli pour l'association. Monsieur Gérard Courtois, son ami et ancien Directeur Général des TOUT-PETITS, lui rend hommage à travers un témoignage, que vous trouverez joint à cette lettre. Il illustre sa vie ainsi que ses combats pour la cause des personnes polyhandicapées.

Nous avons hérité de ses valeurs que nous avons fait nôtres et qui sont inscrites dans nos projets et réalisations.



..... **COUPON RÉPONSE À RENVOYER DANS L'ENVELOPPE CI-JOINTE** .....



## Je soutiens les Tout-Petits !

15€  30€  50€  100€  150€

Dons libres :

•Je règle par chèque ou par carte bancaire :      

Numéro :

Expire le :  /  3 derniers chiffres au verso :

•Je reçois mon reçu fiscal par email : .....



**Faites un don par Internet sur**  
[www.association-les-tout-petits.org](http://www.association-les-tout-petits.org)

Association Les Tout-Petits - 5, rue de Cernay 91470 LES MOLIÈRES

Date de naissance :

..... / ..... / .....

Date du jour :

..... / ..... / .....

Signature :

Parmi nos derniers succès, nous avons réalisé avec un des établissements des Mesnuls l'ouverture d'une classe au sein de l'école du village. Elle permettra à des enfants handicapés mentaux de bénéficier d'un enseignement spécifique et adapté.  
Cette action se situe dans l'accompagnement de nos enfants dans la vie de la cité.

En cette fin d'année, grâce à votre fidélité, 10 enfants atteints d'une épilepsie complexe et lourdement handicapés vont arriver à l'I.M.E de Paris doublant notre capacité d'accueil. Cet établissement donne les moyens d'élaborer avec chaque enfant et ses parents des actions éducatives, thérapeutiques et psychopédagogiques.

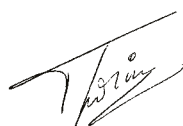
Vous êtes essentiels dans ce processus d'ouverture de nouveaux établissements. Grâce à vos dons, de nouvelles personnes sans solution pourront bénéficier des accompagnements le plus adaptés.

*« Tous ceux accueillis aux TOUT-PETITS, dans ces lieux magnifiques conçus pour eux, nous montrent le bien-être qu'ils ressentent en étant individuellement connus, reconnus en tant que personne unique et aimée »*

**Elisabeth Zucman**

**Agissez pour les personnes en situation de polyhandicap !**  
**Merci du fond du cœur,**

Le Président  
**Thierry LORIN**



[www.association-les-tout-petits.org](http://www.association-les-tout-petits.org)



@lestoutpetits91



lestoutpetits



## Prélèvement à la source : vos dons restent déductibles

Dès le 1er janvier 2019, votre impôt a été prélevé directement à la source sur votre salaire ou votre pension de retraite

Ce dispositif préserve totalement vos droits à déduction sur les dons faits aux associations comme la nôtre.

Vous bénéficierez de la déduction sur l'impôt en 2019 sur les dons que vous nous avez consentis en 2018.

**Le 15 janvier**, vous avez reçu un acompte de 60% du montant de la réduction dont vous avez bénéficié l'année précédente (réduction obtenue en 2018 au titre des dépenses engagées en 2017). Le solde sera versé à compter de **juillet 2019**, après la déclaration de revenus qui permettra de déclarer le montant de votre don effectif en 2018.

Vous allez **percevoir en 2 fois la réduction sur l'impôt** correspondant à votre don à l'association (66% de réduction d'impôts dans la limite de 20% du revenu imposable).